

CÉAS de la Mayenne

29 rue de la Rouillère 53000 Laval Tél. 02 43 66 94 34 Mél. ceas53@orange.fr Site Internet : www.ceas53.org

des adhérents

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par messagerie électronique aux seuls adhérents du CÉAS.

Contributeurs pour ce numéro : Claude Guioullier, Nathalie Houdayer.





Collectivités territoriales

Les élus locaux salariés bénéficient d'autorisations d'absence et d'un crédit d'heures

L'autorisation d'absence est prévue à l'article L.2123-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) : « L'employeur est tenu de laisser à tout salarié (...) membre d'un conseil municipal le temps nécessaire pour se rendre et participer aux séances plénières de ce conseil, aux réunions de commissions dont il est membre », ainsi, le cas échéant, qu'aux réunions de l'assemblée intercommunale. Par contre, l'employeur n'est pas tenu de payer ces heures d'absence.

Le crédit d'heures est prévu à l'article L.2123-2 du CGCT : « Les maires, les adjoints et les conseillers municipaux ont droit à un crédit d'heures leur permettant de disposer du temps nécessaire à l'administration de la commune ou de l'organisme auprès duquel ils la représentent et à la préparation des réunions des instances où ils siègent ». Le crédit d'heures n'est pas non plus payé par l'employeur. Il est forfaitaire et trimestriel. Dans les communes de moins de 10 000 habitants, il est ainsi de 105 heures pour les maires et de 52,5 heures pour les adjoints. Pour les conseillers municipaux, il est de 10,5 heures dans les communes entre 3 500 et 10 000 habitants, et de 7 heures dans celles de moins de 3 500 habitants (à compter du 1^{er} janvier 2016).



Politique

Élection présidentielle de 2017 : vers une réforme du système des parrainages

Jean-Jacques Urvoas, député PS du Finistère, président de la Commission des lois à l'Assemblée nationale, a pris l'initiative d'une proposition de loi relative à la « modernisation des règles applicables à l'élection présidentielle », laquelle porte notamment sur le système des parrainages.

Actuellement, peuvent parrainer un candidat à l'élection présidentielle : les députés, sénateurs, maires, présidents d'établissement public de coopération intercommunale, conseillers régionaux et départementaux, eurodéputés. Un candidat doit recueillir cinq cents signatures devant émaner de trente départements différents, sans que l'un d'entre eux ne représente plus de 10 % du total.

Jean-Jacques Urvoas propose que les parrainages soient dorénavant adressés au Conseil constitutionnel, et non à une préfecture ; par le « parrain » lui-même, et non pas le candidat ou son équipe de campagne ; par la seule voie postale, au moyen d'une enveloppe envoyée à cet effet aux élus, et non par le moyen d'une télécopie, d'un courriel ou par dépôt direct.

Par ailleurs, Jean-Jacques Urvoas suggère la publicité intégrale de la liste des élus ayant présenté un candidat. Jusqu'à présent, pour chaque candidat, seuls cinq cents noms tirés au sort par le Conseil constitutionnel étaient rendus publics (publication au *Journal officiel* et sur le site du Conseil constitutionnel).

Dans une conférence de presse, le député a également évoqué la possibilité d'une publication des parrainages en temps réel, ce qui permettrait aux citoyens de savoir au jour le jour où en sont les parrainages. Ainsi, les candidats ne pourraient plus organiser fictivement le suspens sur leur participation.

Samedi 28 novembre, à Laval L'habitat aristocratique médiéval dans la baronnie de Laval

Le samedi 28 novembre, à 14 h 30, à l'amphithéâtre de l'UCO Laval, 44 bis boulevard Félix-Grat (entrée par le portail vert), à Laval, Sébastien Mazurier traitera des habitats aristocratiques et des pouvoirs dans la baronnie de Laval du XI^e au XV^e siècle.

L'étude des plans anciens, des sources écrites et des données archéologiques montre l'existence d'un premier réseau, constitué par des mottes castrales de grandes dimensions et détenues par des familles seigneuriales. « Ces ouvrages répondent à des préoccupations stratégiques classiques, mais ne révèlent pas pour autant un état de guerre permanent ». Un second réseau comprend de nombreux ouvrages, inégalement répartis et avec une morphologie très diversifiée (petite motte, plate-forme quadrangulaire, enclos...). La recherche qui sera présentée a surtout porté sur ce réseau : « Démêler les authentiques ouvrages médiévaux de la masse de vestiges, dégager des causes à cette prolifération, cerner leur rôle dans la société médiévale »...

Gratuit pour les adhérents à la <u>SAHM</u>. Participation de 5 euros pour les non-adhérents.

Samedi 28 novembre, à Meslay-du-Maine **Spectacle musical sur la Grande Guerre**

Le samedi 28 novembre, à 15 h, salle socioculturelle de Meslay-du-Maine, l'association « Histoire et Mémoire de Meslay-du-Maine et de son canton », en partenariat avec la commune et l'Amicale des anciens combattants d'Afrique du Nord et anciens conflits, organise un spectacle musical, sur la Grande Guerre; avec le groupe Ellebore. Ce spectacle est conçu autour d'une quinzaine de chansons trouvées dans des cahiers de soldats ou chantées dans les cabarets.

Entrée gratuite.

Mardi 1^{er} décembre, à Saint-Ouen-des-Toits **Lutte contre le gaspillage alimentaire**

Le mardi 1^{er} décembre, de 17 h 30 à 20 h, à la salle des fêtes (place de la Mairie) de Saint-Ouen-des-Toits, la commune de Saint-Ouen-des-Toits, en partenariat avec le Conseil départemental de la Mayenne et le réseau des collectivités mayennaises en marche vers le développement durable (association Synergies), organise une rencontre sur la lutte contre le gaspillage alimentaire en faveur de l'économie sociale.

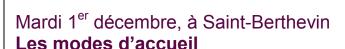
La rencontre permettra d'échanger, à partir d'exemples montrant que la lutte contre le gaspillage alimentaire peut être une opportunité pour soutenir l'économie locale, aussi bien en termes de production que de transformation.

Au travers de témoignages d'élus, l'atelier traitera des questions suivants :

- Quels sont les enjeux liés au gaspillage alimentaire ?
- Quel potentiel d'économies en luttant contre le gaspillage alimentaire ?
- Quels impacts sur l'économie locale (emploi, circuitscourts...)?

Invitation détaillée disponible <u>ici</u>

S'inscrire ici



Le mardi 1^{er} décembre, à 20 h 30, au Centre de rencontres, rue du Haut-Bourg, à Saint-Berthevin, la Caisse d'allocations familiales (CAF), l'association locale Petite enfance (Alpe), les Mininziös et la micro-crèche d'Aid'a dom organisent une soirée-débat sur le thème : « Comment aimez-vous être accueilli(e) avec votre enfant ? », animée par Candice Sommier, psychologue et psychothérapeute.



Entrée gratuite.

« En 2012, Susumu Tonegawa, qui travaille à l'Institut Riken de Tokyo et au MIT (Massachussets Institute of Technology), est parvenu

avec son équipe à modifier les souvenirs stockés dans l'hippocampe d'un rongeur, avec une technique d'optogénétique [technique alliant optique et génétique, qui permet d'activer ou d'inhiber l'activité d'un neurone précis]. Un an plus tard, ces mêmes chercheurs ont montré combien notre mémoire reste un processus fragile, instable, en découvrant qu'il est possible de substituer un souvenir à un autre, voire d'introduire de faux souvenirs dans la mémoire d'une souris. Leurs travaux (...) indiquent aussi qu'il est possible de faire cohabiter dans le cerveau deux souvenirs désagréables, l'un vrai et l'autre faux. Encore plus surprenant, cette équipe a observé que mémoire fictive et mémoire réelle activent les mêmes régions cérébrales. La frontière entre le réel et l'imaginaire s'estompe dès lors qu'il s'agit de mémoire. »

Pierre-Marie Lledo, neurobiologiste, « Il est possible de former et d'effacer des souvenirs » (propos recueillis par Sandrine Cabut),

Le Monde du 8 octobre 2014.